

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre, à 19 heures 30, mairie de Saint Aubin en Charollais, salle de réunions, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin en Charollais, en séance publique, sous la Présidence de André RIBOULIN, Maire.
Convocation du 3 Décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 10	Secrétariat de séance assuré par : Valérie COMBIER
--	--

Conseillers municipaux présents :

André RIBOULIN, Ludovic MONTERET, Jeanne GOUDMAND-DEMOREZ, Elodie HENRY, Julien BOHN, Franck TOUILLON, Stéphane MERLE, Valérie COMBIER.

Absents : Jérôme ROBILLARD, Vincent MORIN

André RIBOULIN ouvre la séance et procède à l'appel.

1- Approbation compte-rendu séance précédente :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Tarifs 2025 :

Le conseil municipal a procédé au vote des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil a fixé les tarifs suivants à la majorité de 8 voix pour et 1 contre :

Salle polyvalente	2025
Salle polyvalente : repas	300€
Salle polyvalente : vin d'honneur, réunion	80€

Le conseil a fixé les tarifs suivants à l'unanimité des présents :

Location matériel audio-visuel	60€
Salle de la Poste : repas	40€
Salle de la Poste : vin d'honneur, réunion	15€
Stade de Poujux : personnes domiciliées sur la commune	80€

Cimetière	2025
Concession perpétuelle cimetière	250€
Columbarium 15 ans	450€
Columbarium 30 ans	760€
Dispersion des cendres	60€

Assainissement collectif	2025
Prime fixe	30€
Tarif au m ³ d'eau consommé	0,80€
Taxe de raccordement	500€

3- Décision modificative au BP 2024 :

Le conseil municipal approuve les modifications suivantes :

Compte 615221 : - 5120 €

Compte 633 : + 100 €

Compte 6411 : + 1 200 €

Compte 6413 : + 30 €

Compte 6450 : + 400 €

Compte 6470 : + 350 €

Compte 65311 : +370 €

Compte 65313 : + 460 €

Compte 65315 : + 230 €

Compte 657358: + 1980 €

4- Baux ruraux :

Le bail conclu avec Michel JANDEAU est reconduit. Néanmoins un courrier sera adressé au locataire quant à l'entretien des parcelles.

5- Service civique :

Pour accueillir un service civique, la commune doit obtenir un agrément. La démarche est toujours en cours.

6- Prévoyance et santé des agents communaux :

Suite au retour favorable du comité technique du CDG, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au

contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune.

- Décide de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité à effet du 1^{er} Janvier 2025.
- Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50% de la cotisation mensuelle de l'agent.
- Décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune.
- Décide de participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 15€.

7- Logement de l'ancienne Poste :

Le Maire fait part d'un courrier de la locataire du logement de l'ancienne Poste. Cette dernière demande un dédommagement suite à des travaux effectués. Le conseil n'y est pas favorable, du fait qu'un accord avait été passé à la signature du bail. Néanmoins, la commune pourrait rembourser les matériaux utilisés, le Maire demandera un état des dépenses effectuées.

8- Délibérations CC Le Grand Charolais :

- Le conseil prend acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté portant observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Grand Charolais et de l'accueil du jeune enfant sur les exercices 2018 suivants a bien été communiqué.
- Acceptation du FAIR 2024 : 1 000 € au titre du columbarium.

9- Questions diverses :

Les colis de Noël seront distribués fin de semaine 51.

Le maire fait part d'une demande de subvention du collège René Cassin relative au voyage en Angleterre. Trois élèves de la commune y participent. Le conseil décide d'attribuer une subvention de 100€.

Le Maire informe qu'il a rendez-vous le mercredi 18 Décembre avec une entreprise d'Issy L'évêque pour la toiture de la mairie.

La commune a fait un don de 260€ au profit du Téléthon suite à la vente de brioches du 7 Décembre.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 19 Janvier à 10h30 à la salle Polyvalente.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.